



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil communautaire du 5 mars 2025

1. Introduction.....	p. 3
2. Présentation générale du contexte.....	p. 3
2.1. Le contexte économique international et national.....	p. 3
2.2. La loi de finances 2025 et son impact sur les CT.....	p. 4
3. Les orientations budgétaires du budget principal.....	p. 6
3.1. Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2027.....	p. 6
3.2. Les dépenses de fonctionnement.....	p. 7
3.2.1. <i>Les pistes d'économies</i>	p. 7
3.2.2. <i>Les nouveaux projets</i>	p. 8
3.2.3. <i>Les charges de personnel</i>	p. 8
3.2.4. <i>La mutualisation</i>	p. 10
3.3. Les recettes de fonctionnement.....	p. 11
3.3.1. <i>La fiscalité directe</i>	p. 11
3.3.2. <i>Les tarifs des services</i>	p. 12
3.3.3. <i>Les autres recettes</i>	p.14
3.4. Les investissements.....	p.15
3.5. L'endettement.....	p.17
4. Les orientations budgétaires des budgets annexes.....	p.18
4.1. Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2.....	p.18
4.2. Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre.....	p.18
4.3. Le budget annexe Zone artisanale d'Aschères.....	p.18
4.4. Le budget annexe ZAE – Montigny.....	p.19
4.5. Le budget annexe eau potable.....	p.19
4.5.1. <i>Les grands équilibres et la prospective</i>	p.19
4.5.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p.19
4.5.3. <i>Les tarifs</i>	p.20
4.5.4. <i>L'investissement</i>	p.20
4.5.5. <i>L'endettement</i>	p.21
4.6. Le budget annexe assainissement collectif.....	p.21
4.6.1. <i>Les grands équilibres et la prospective</i>	p.21
4.6.2. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	p.22
4.6.3. <i>Les tarifs</i>	p.22
4.6.4. <i>L'investissement</i>	p.23
4.6.5. <i>L'endettement</i>	p.23
4.7. Le budget SPANC.....	p.24
4.7.1. <i>Les tarifs</i>	p.24
4.7.2. <i>Les dépenses</i>	p.24

1. Introduction

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et pus (Art. L. 2312-1, L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d’informer les élus sur sa situation financière. Il s’appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations pour l’année à venir, les engagements pluriannuels et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération.

Le vote du budget de la CCF et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil communautaire du 2 avril 2025.

Les orientations données dans ce document font suite à un travail mené par la commission finances lors de sa séance du 24 février 2025. Les chiffres donnés sont à titre indicatif, basés sur des données estimées et donc susceptibles d’évoluer selon l’activité réelle des dernières semaines et un travail plus fin des prévisions.

2. Présentation générale du contexte

2.1 Le contexte économique international et national

Le contexte mondial est marqué par un contexte géopolitique tendu et incertain au niveau mondial.

La croissance européenne et française est en berne et la Présidence de D. Trump aux Etats –Unis implique des tarifs douaniers dissuasifs, néfastes pour les exportations européennes.

Après 2 années de forte inflation en 2022 et 2023, celle-ci ralentit à partir de 2024.

Les principaux indicateurs nationaux apparaissent ci-après :

Principaux indicateurs économiques (moyenne annuelle)	2023	2024	Prévision 2025 (loi de finances)
Taux de croissance du PIB	+ 1%	+ 1.1%	+ 0.9%
Taux d’inflation	+ 4.9 %	+ 2 %	+1.8 %
Déficit public (en % du PIB)	5.5 %	6.1 %	5.4%
Dette publique (en % du PIB)	110 %	112.7 %	115.5%

La France connaît une crise politique majeure avec une situation financière très dégradée et une assemblée divisée. Ce contexte alimente une stagnation de la consommation des ménages, une recrudescence du chômage au travers entre autre d'un accroissement des défaillances d'entreprises.

2.2 La loi de finances 2025 et son impact sur les collectivités territoriales (CT)

Le projet de budget 2025 du gouvernement de François Bayrou prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5.4% du PIB. D'ici 2029, l'objectif du gouvernement est de ramener celui-ci à 3 % du PIB.

L'effort budgétaire demandé aux collectivités locales est estimé à 5.5 milliards d'euros.

Les principales mesures du projet de loi de finances 2025 sont les suivantes :

- **Report de 3 ans de la suppression de la CVAE**

Depuis 2023, les CT ne perçoivent plus la recette de CVAE et celle-ci est remplacée par le versement d'une fraction de TVA.

En revanche, la suppression de la CVAE pour les entreprises est à nouveau reportée. Elle devrait intervenir progressivement entre 2028 et 2030.

- **Gel des fractions de TVA**

Pour compenser les réformes fiscales telles que la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, l'Etat verse aux collectivités une fraction de TVA perçue au niveau national. Initialement, l'évolution du reversement devait suivre l'évolution de la recette de l'Etat avec un montant plancher, rendant cette recette dynamique.

Pour 2025, le montant de cette fraction de TVA sera gelé sur le montant perçu en 2024 pour chaque collectivité. Cela permet de contribuer à l'effort budgétaire demandé aux collectivités.

A compter de 2026, le montant reversé aux collectivités devrait à nouveau être indexé sur le montant perçu par l'Etat en N-1.

- **Maintien du FCTVA**

Contrairement à ce qui avait été prévu en projet de loi de finances initiale, le taux de FCTVA est maintenu à 16.404 % pour les dépenses d'investissement et les dépenses d'entretien de bâtiments publics, voiries et réseaux.

- **La mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)**

Ce dispositif opère un prélèvement de 1 Md € sur les recettes fiscales des communes et intercommunalités concernées en 2025. Seront concernées les collectivités dont le potentiel financier par habitant et le revenu par habitant est supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Les contributions individuelles seront plafonnées à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Les contributions seraient mises en réserve et reversées les trois années suivant la mise en place du dispositif à hauteur d'un tiers par an.

- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 : +1.7 %**

Chaque année, les valeurs locatives, servant de bases à la fiscalité locale foncière (foncier bâti et cotisation foncière des entreprises), sont revalorisées pour suivre l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) (évolution de novembre à novembre). Pour 2025, cette revalorisation sera de 1.7% (contre 2 % d'inflation moyenne sur l'année 2024).

- **Maintien de la DGF**

Le montant de la DGF est abondé de 150 M € (financé par baisse de DSIL). Néanmoins, au sein de la DGF, certaines enveloppes vont progresser (DSR DSU, dotation d'intercommunalité) au détriment d'autres enveloppes (variables d'ajustement).

- **Les dotations d'investissement**

Baisse du fonds vert de 2.5 mds € à 1.15 Md €.

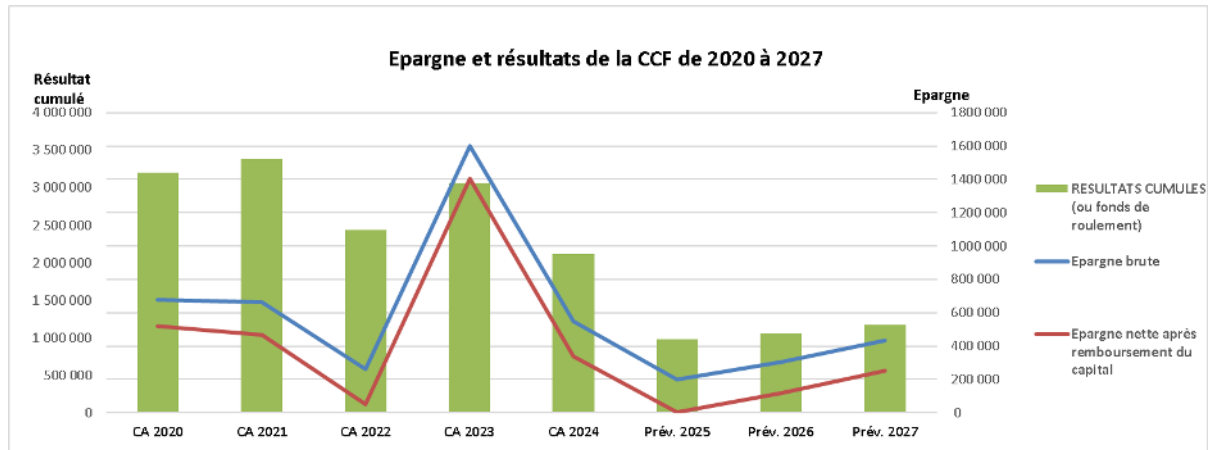
Les crédits liés à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) sont maintenus.

Ceux liés à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M € pour abonder l'enveloppe de DGF.

3. Les orientations budgétaires du budget principal

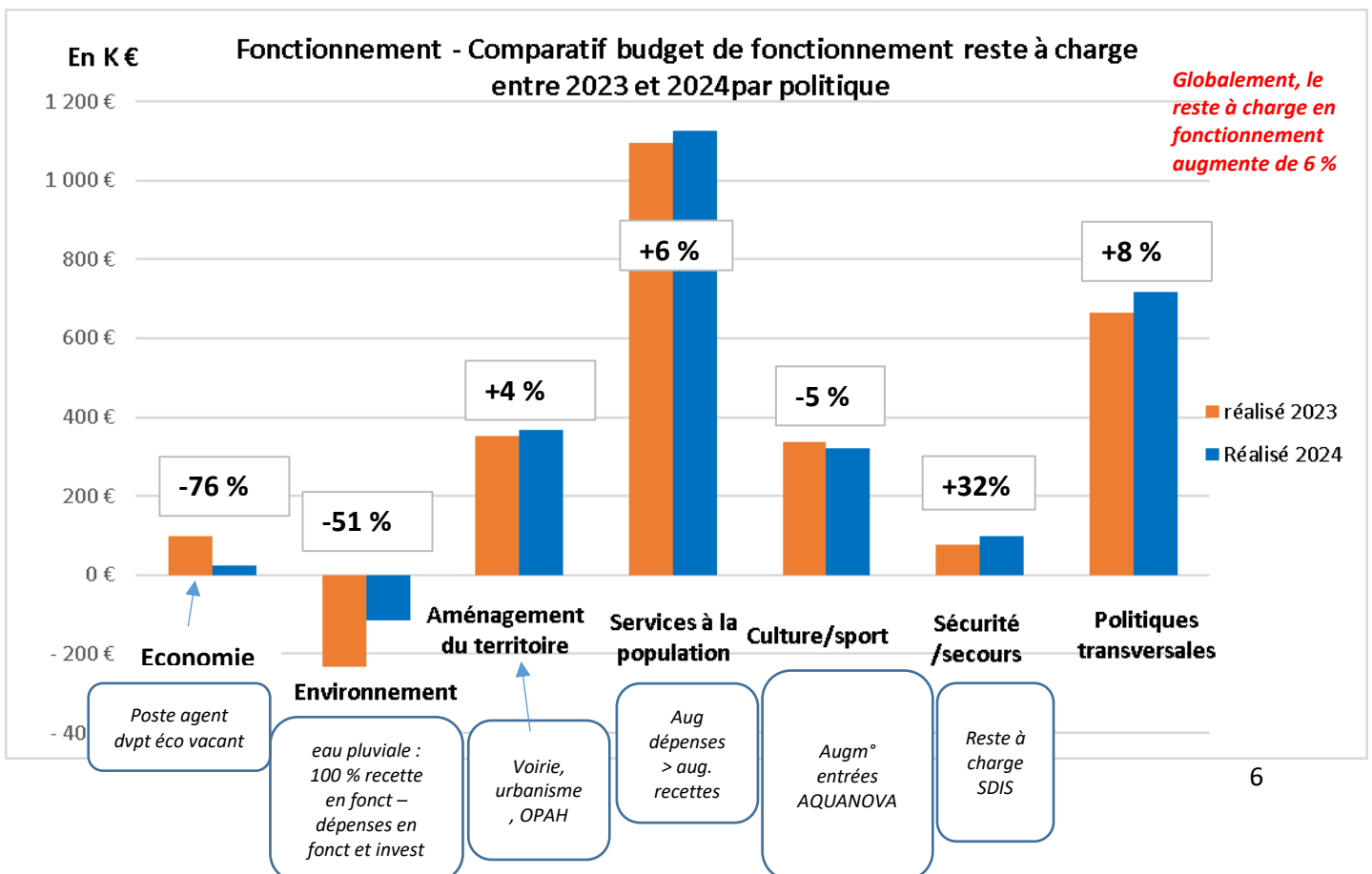
3.1 Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2027

Le graphique ci-dessous présente la prospective d'évolution de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) et de l'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette), ainsi que les résultats cumulés (fonds de roulements).



Il est rappelé que l'année 2023 était exceptionnellement bonne grâce à 2 recettes exceptionnelles (indemnisation litige Aquanova et dotation inflation). En 2024, l'épargne nette est correcte grâce à l'encaissement de l'IFER perçue pour les parcs éoliens d'Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois (recette nouvelle de 160 K €).

Le graphique ci-après aide à comprendre les domaines impactés par une évolution de coût entre 2023 et 2024 en détaillant l'évolution des montants restant à la charge de la CCF en fonctionnement par politique :



L'année 2025 sera marquée par la finalisation des gros programmes du mandat (construction du siège communautaire, création d'un nouvel accueil de loisirs à Loury, extension de l'accueil de loisirs à St Lyé).

Pour 2025, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et le gel de la fraction de TVA vont peser lourd sur l'épargne de la CCF. Néanmoins, à partir de 2027, la situation devrait s'améliorer grâce au retour fiscal lié à l'implantation de nouvelles activités, le projet photovoltaïque sur Loury et le projet de nouvelles éoliennes sur Aschères-le- Marché. De plus, les services enfance coûtent très cher actuellement car les effectifs sont particulièrement importants sur toutes les structures. D'ici quelques années, il est prévu une baisse du nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire. Ainsi, les compétences petite enfance et enfance auront tendance à coûter moins cher.

Pour retrouver des marges de manœuvres, il a été demandé à l'ensemble des services de proposer des pistes d'économies et/ou des pistes de recettes supplémentaires. Le travail a été fait et met en avant que les économies sont parfois possibles mais souvent minimes si nous ne voulons pas affecter de façon notoire le service public rendu. Ces pistes d'économies seront exposées dans la suite de ce document.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1 Les pistes d'économies

	<i>Economie dès 2025</i>	<i>Economie à partir de 2026</i>	
Internalisation de certaines tontes	Minimum 3000 €	Minimum 3 000 €	A voir également avec les communes si elles peuvent assumer la tonte des espaces verts de la CCF (avec refacturation)
Coût des copieurs sur un seul site	1 500 €	3 000 €	
Arrêt de Fest'hiver		15 000 €	A la place du Fest-hiver, des spectacles seraient proposés à destination des enfants des accueils de loisirs et ouverts à tous les autres enfants accompagnés
Ouverture d'un seul accueil de loisirs à Noël au lieu de 2	3 000 €	3 000 €	1 seul site central sur le territoire
Fermeture de tous les accueils de loisirs les 2 premières semaines d'août (sauf Vennecy qui est ouvert uniquement en août)		10 000 €	
Total économies	7 500 €	34 000 €	

3.2.2 Les nouveaux projets

En plus des services et compétences assurés au fil de l'eau, il est prévu d'intégrer au budget 2025 les éléments suivants :

Nouvelles dépenses	Coût 2025	Etat d'avancement	Commentaires
Voirie	+ 13 000 €	A valider	Augmentation des travaux de voirie selon l'inflation, soit + 2% (+report non consommé N-1 de 25 K €)
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	118 000 € de reste à charge maximum	En cours	aides versées + animation (Coût total de presque 500 K € sur 6 ans) ; vertueux pour l'environnement + l'économie locales + donne accès aux subventions ANAH pour les propriétaires
Nouveau logiciel RH	18 000 €	engagé	
AMO en vue de passer un marché public restauration	8 000 €	Engagé	Amorti avec une meilleure négociation du contrat restauration (représente 2%)
Cabinet conseil en organisation	6 000 €	Non engagé	Nouvel organigramme avec installation nouveaux locaux
Etude pour prospective exploratoire	RAC entre 10 000 € et 20 000 €	Avis favorable du bureau	Financé à 80 % par l'ANCT
Incitation financière pour participer au covoiturage des passagers	RAC 9 000 € sur une année pleine	Avis favorable du bureau	Financé à 80 % par l'Etat (fonds vert) et Région

3.2.3 Les charges de personnel

Les charges de personnel continuent d'augmenter en 2024 (+ 6 % par rapport à 2023) et constituent un enjeu majeur. Elles représentent environ un tiers des dépenses réelles de fonctionnement de la CCF et ses budgets annexes eau et assainissement.

Cette augmentation s'explique par différentes raisons :

- Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de Trainou,
- Majoration de 5 points pour tous les échelons au 1^{er} janvier 2024
- Avancement carrière

En revanche, certaines économies involontaires ont été réalisées en 2024 à cause de la vacance de certains postes.

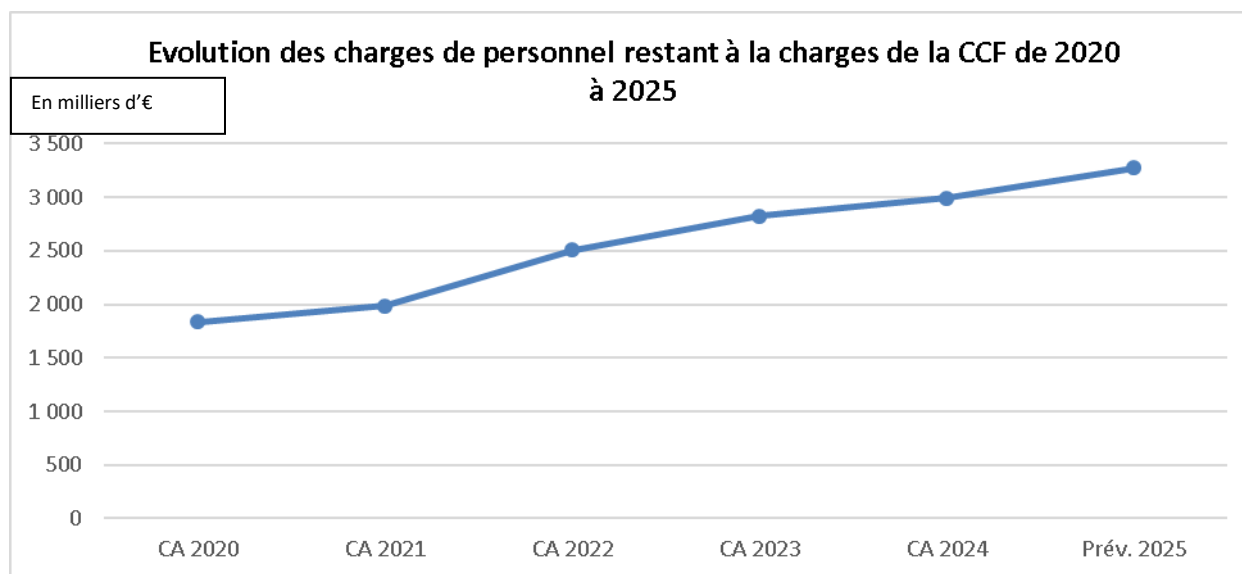
Pour 2025, les éléments suivants ont été intégrés :

- Recrutement d'un chargé de mobilités à partir de juillet (RAC 25K € sur une année pleine)
- Renfort équipe crèche de Neuville avec accueil d'enfants de 3 ans : RAC 12 K €
- DRH à temps complet à partir du 2^{ème} semestre (+40 K € sur une année pleine)
- Augmentation de la CNRACL de 3 points (= +45 K €)
- Bonus attractivité pour les services petite enfance (+24 K € compensé en partie par CAF)
- Autres augmentations classiques (SMIC, indices...)



Le tableau suivant montre l'évolution des charges de personnel restant à la charge du budget général de la CCF puisqu'il intègre aussi les recettes venant en compensation des dépenses :

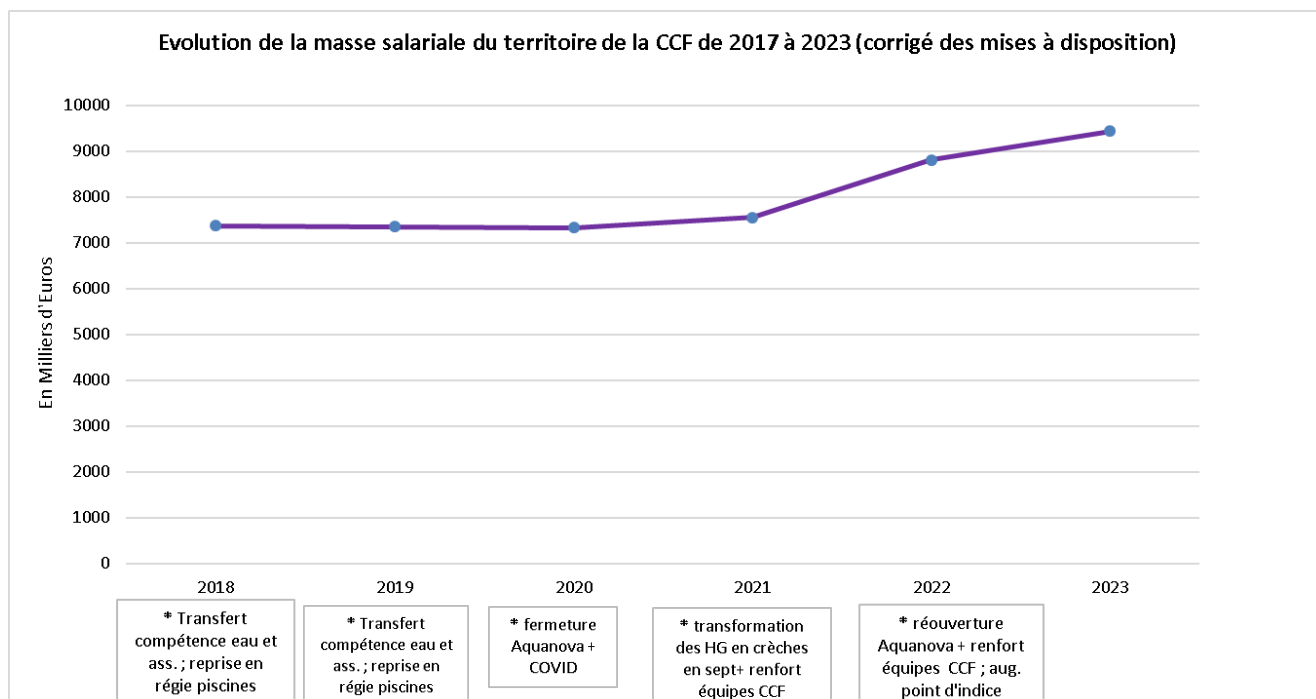
En milliers d'euros		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prév. 2025	
DEPENSES	D/ Charges de personnel	2 212	2 438	3 004	3 303	3 346	3 660	En 2021 : renfort serv tech, renfort RH, chargé de mission, agent de communication En 2022 : réouverture d'AQUANOVA, responsable eau/asst, coordinateur enfance, transformation des HG en crèche sur une année complète, augmentation du point d'indice et revalorisation de catégories, aug. des effectifs dans les structures enfance En 2023 : aug. indice et revalorisations sur une année complète ; recrutements 2022 sur une année complète ; renfort crèche de Neuville pour améliorer le taux de remplissage, renfort d'1 ETP serv ADS En 2024 : développement crèche Trainou à partir de sept ; Aug 5 points pour tous échelons ; En 2025 : chargé de mobilités, DRH temps plein, renfort crèche Neuville, bonus attractivité, augm. CNRACL
	Evolution (%)	7%	10%	23%	10%	1%	9%	
RECETTES	R/ Personnel mis à disposition + service commun remboursés avec les AC	361	388	446	407	299	283	
	R/ Remboursement arrêts maladies / contrat aidés	17	63	52	72	55	30	
	Dépenses de personnel restant à la charge de la CCF	1 834	1 987	2 506	2 824	2 992	3 347	
	Evolution (%)	6%	8%	26%	13%	6%	12%	



Si les charges de personnel de la CCF augmentent assez fortement au fil des années, celles au niveau du territoire sont davantage contenues au regard des champs d'actions. En effet, de 2018 à 2023, les dépenses de personnel du territoire augmentent de 5% par an, et étaient quasi stables jusqu'en 2021. En parallèle, la population augmente en moyenne de 1.3 % par an et le territoire a créé un service commun autorisation du droit des sols, géré les CNI, recruté un Directeur des Services Technique (en lien avec le transfert des compétences voirie, eau et assainissement), repris en régie la gestion des équipements aquatiques, transformé les halte-garderies en crèches.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de personnel de 2018 à 2023, en différenciant les communes et la CCF.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol. Moyenne annuelle
	* Transfert comp eau et ass; reprise en régie piscines	* Arrêt des TAP ; poste agent de développement vacant ; création service eau/assst	* fermeture Aquanova	* transformation des HG en crèches	* réouverture Aquanova; Renfort des équipes CCF + forte inflation	* Renfort des équipes CCF + forte inflation	
Communes	5268	5249	5133	5206	5870	6119	2,28%
CCF	2103	2103	2195	2341	2935	3318	11,55%
TOTAL	7371	7352	7328	7547	8805	9437	5,60%
Evol. En %	3,72%	-0,27%	-0,32%	2,99%	16,66%	7,18%	



3.2.4 La mutualisation

La CCF et ses communes membres mutualisent certains services et agents dans le but d'optimiser l'efficacité des services et de limiter les charges de personnel. Il est détaillé ci-après l'état des mutualisations existantes et leurs évolutions prévues.

Sigle :

- MADS : mise à disposition de service
- MADI : mise à disposition individuelle

➤ ASCENDANTE (des communes vers la Communauté de Communes)

- Voirie : MADS
- Piste de roller : MADS Loury
- Bâtiment : réduction MADS à venir. Internalisation CCF



- Prestation restauration collective : Neuville-aux-Bois ; Rebréchien ; Trainou
- DRH avec Rebréchien
- Eau pluviale : MADS Aschères, Rebréchien, Saint Lyé, Trainou, Vennechy
- Espaces verts : Accueil de loisirs d'Aschères

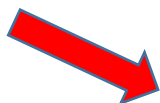
➤ DESCENDANTE (de la Communauté de Communes vers les communes)



- Service commun « Application du Droit des Sols »
- Service commun « Conseiller Prévention »
- Groupement de commande « vérification périodique », hors Neuville-aux-Bois
- Coordination RGPD



- Acquisition d'un logiciel enfance avec Loury, Trainou, Vennechy + à partir de 2025 les communes d'Aschères et Rebréchien



- Arrêt mutualisation agent PVD

➤ PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES ET SYNERGIE DANS DIFFERENTS DOMAINES

- Agent d'entretien
- Agent de restauration
- animateur / pause méridienne
- Dossier commun d'inscription aux écoles et accueils de loisirs

3.3 Les recettes de fonctionnement

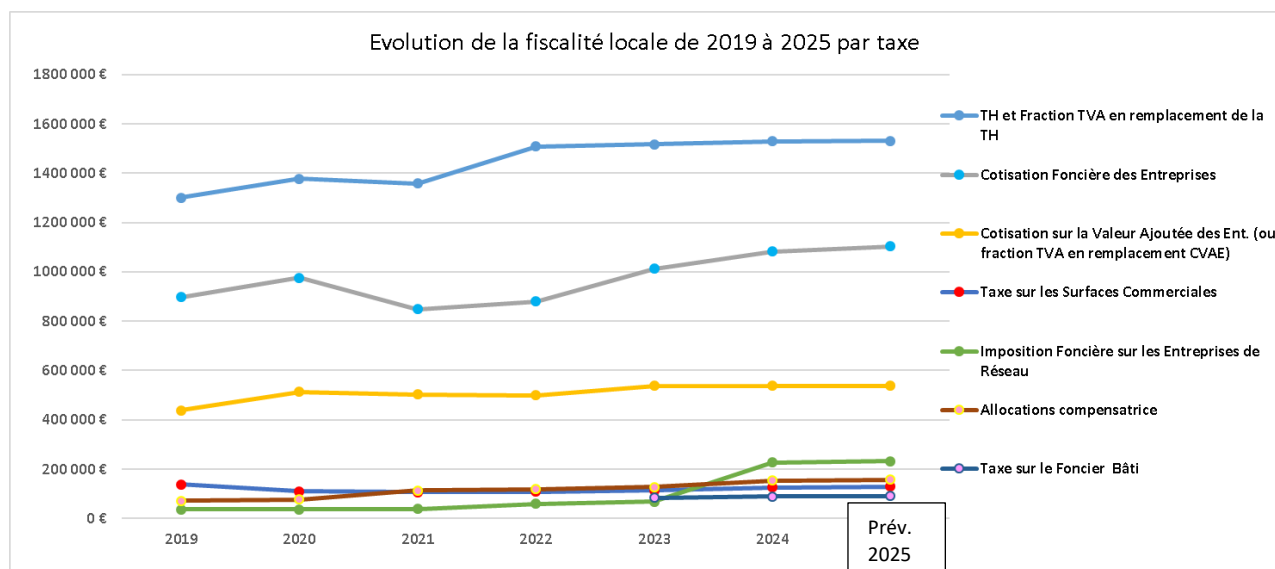
3.3.1 La fiscalité directe

Lors du vote des taux, il sera proposé de reconduire les taux existants de la façon suivante :

	Taux appliqué
Taxe sur le foncier bâti	0.50 %
Taxe sur le foncier non bâti	2.33 €
Cotisation Foncière des entreprises	21.34 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6.52 %

	Produit attendu 2024	Produit attendu 2025
Taxe GEMAPI	Reste à charge 2023 = 17 564 €	Reste à charge 2024 = 26 282 €

Le graphique ci-après montre l'évolution par taxe ces dernières années, ainsi que la prévision pour 2025 :



DETAIL DE LA FISCALITE DIRECTE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol. Moy. Par an de 2019 à 2024	Prévision 2025
TOTAL fiscalité locale	2 860 730 €	3 064 928 €	2 912 562 €	3 115 166 €	3 403 534 €	3 675 286 €	5,69%	3 717 109 €
Evol. En %	6,01%	7,14%	-4,97%	6,96%	9,26%	7,98%		1,14%

L'année 2024 a bénéficié de la perception de nouvelles bases d'IFER avec l'implantation des parcs éoliens d'Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois. L'année 2025 connaîtra une faible dynamique en matière fiscale compte tenu du gel de la fraction de TVA au niveau national. En effet, la fiscalité devrait globalement augmenter d'environ 1 % en 2025, alors qu'il est prévu une inflation de presque 2%.

3.3.2 Les tarifs des services

- Enfance

Les années antérieures, les tarifs des services évoluaient selon l'inflation moyenne constatée en N-1.

Cependant, compte tenu de la forte augmentation des coûts de ce service et de la faible dynamique des recettes fiscales, il est proposé d'augmenter davantage les tarifs enfance pour se rapprocher de l'augmentation du reste à charge constaté sur ce service qui est de 6 %.

Par ailleurs pour améliorer l'équité entre les familles et ne pas freiner l'accès au service pour les familles avec des revenus moyens et modestes, il est proposé de baisser le taux d'effort pour les faibles quotients et rajouter une tranche supplémentaire pour les familles avec un gros quotient. Ainsi, les familles plus aisées participeront davantage à l'effort demandé au bénéfice des familles avec des revenus moyens et modestes.

Enfin, lors d'un sondage auprès des parents, il est ressorti une insatisfaction sur la qualité et la quantité des goûters. Ainsi, il est proposé d'augmenter le budget et le tarif liés aux goûters de 0.30 €.

Ainsi, les nouveaux tarifs enfance proposés apparaissent ci-dessous. A effectifs constants, ceux-ci représente une recette supplémentaire de 29 000 € hors goûters, soit 5 % d'augmentation en moyenne.

Enfance	Tarifs 2020/21 (+1%)	Tarifs 2021/22	Tarifs 2022/23 (+1,4%)	Tarifs 2023/24 (+5,2%)	Tarifs 2024/25 (+2,5%)	Tarifs 2025/26
PERISCOLAIRE						
Tarif Plancher	2,14 €	2,14 €	2,17 €	2,28 €	2,34 €	2,34 €
Taux d'effort	0,24%	0,24%	0,24%	0,27%	0,28%	0,27%
Tarif plafond 1	3,03 €	3,03 €	3,07 €	3,23 €	3,31 €	3,35 €
Tarif plafond 2 QF de 2200 € et +						3,40 €
Forfait goûter - séquence du soir	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,25 €	0,26 €	0,56 €
Tarif majoré - enfant présent non inscrit				5,00 €	5,00 €	5,00 €
JOURNEE AVEC REPAS						
Tarif Plancher	4,79 €	4,79 €	4,86 €	5,11 €	5,24 €	5,30 €
Tarif Plancher Hors CCF	7,19 €	7,19 €	7,29 €	7,67 €	7,86 €	7,95 €
Taux d'effort	1,60%	1,60%	1,60%	1,67%	1,71%	1,40%
Taux d'effort Hors CCF	2,40%	2,40%	2,40%	2,50%	2,56%	2,10%
Tarif plafond 1	17,42 €	17,42 €	17,66 €	18,58 €	19,05 €	19,50 €
Tarif plafond 2 QF de 2200 € et +						21,50 €
Tarif plafond Hors CCF	24,67 €	24,67 €	25,02 €	26,32 €	26,97 €	29,25 €

- Activités aquatiques

Pour 2025, il est proposé d'augmenter les tarifs liés aux équipements aquatiques selon l'inflation, soit 2%.

Depuis de nombreuses années, l'association de gymnastique Neuvilleoise qui donne des cours d'Aquagym au BAF, bénéficie d'un tarif beaucoup plus faible que le coût réel de l'équipement. Compte tenu des difficultés financières de la CCF et pour traiter tous les usagers de la même façon, il est proposé que ce tarif d'occupation se rapproche de la réalité. Ainsi, le tarif pour une séance avec encadrant serait de 70 € et sans encadrant 50 €. Ce nouveau tarif serait lissé sur 2 ans.

Les nouveaux tarifs proposés apparaissent ainsi ci-après :

Equipements aquatiques		tarifs 2023/24 (+5,2% avec arrondi)		tarifs 2024/25 (+2,5% avec arrondi)		tarifs 2025/26 (+2% avec arrondi)	
		Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF	Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF	Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF
Piscine été							
entrée à l'unité	Enfant de moins de 3 ans			gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	enfant	2,70	4,40	2,80	4,50	2,80	4,60
	Adulte	3,80	5,10	3,90	5,20	3,90	5,40
Carte 10 entrées	enfant	24,00	37,00	25,00	38,00	25,00	39,00
	Adulte	33,00	45,00	34,00	46,00	35,00	47,00
Accès accueils de loisirs	CC Forêt	gratuit		gratuit		gratuit	
Activités							
Activités	1 séance	9,30	12,00	9,50	9,50	9,70	9,70
	10 séances	81,00	105,00	83,00	108,00	85,00	110,00
	Annuel - 1 séance par semaine	207,00	280,00	212,00	287,00	216,00	293,00
	Annuel - 2 séances par semaine	300,00	390,00	308,00	400,00	314,00	408,00
	Annuel - 3 séances par semaine	350,00	455,00	359,00	466,00	366,00	476,00
Ecole de natation							
Ecole de natation	1 séance	9,30	12,00	9,50	12,00	9,70	13,00
	Stage 4 séances	32,80	42,40	33,60	43,20	33,60	44,30
	Stage 5 séances	41,00	53,00	42,00	54,00	42,00	55,00
	Stage 10 séances	75,00	98,00	77,00	100,00	79,00	102,00
	Annuel (1er enfant)	228,00	296,00	234,00	303,00	239,00	309,00
	Annuel (2ème enfant et suivants)	183,00	237,90	188,00	244,00	191,00	249,00
Frais carte magnétique en cas de perte		10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Occupation du BAF par l'association gymnastique volontaire							
	1 séance de 1h avec encadrant	34,20 €		35,00 €		52,50 €	
	1 séance de 1h sans encadrant	22,40 €		23,00 €		36,50 €	

3.3.3 Les autres recettes

La DGF devrait augmenter d'environ 2 % (forte augmentation de la dotation d'intercommunalité et baisse de la dotation de compensation de la part salaires) (+ 14K €)

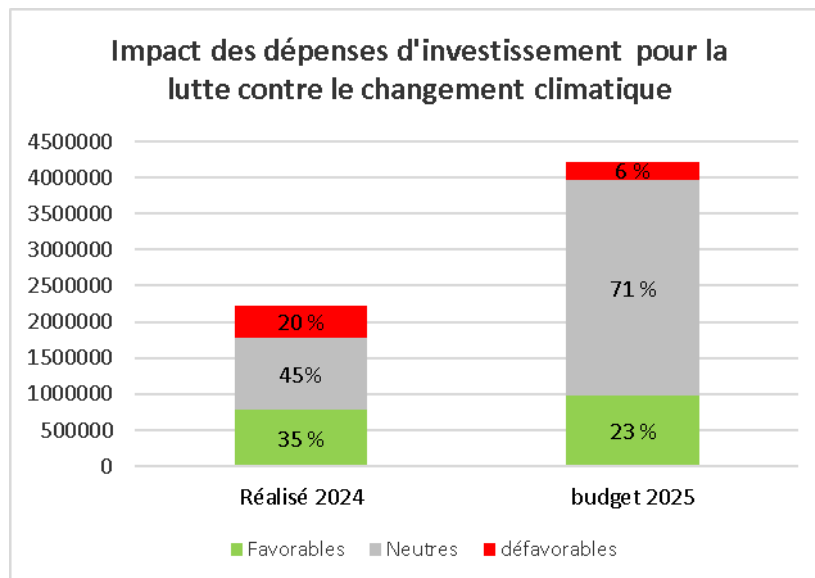
Enfin, la DC RTP, variable d'ajustement pour les dotations de l'Etat, devrait baisser de 16.84 % en 2025 (-7K €)

3.4 Les investissements

L'année 2025 sera marquée par la fin des travaux des gros projets du mandat. Ainsi, l'enveloppe pour les dépenses d'équipements devrait se situer à 860 000 € de nouveaux crédits, auxquels il faut rajouter 3.4 M € de restes à réaliser. Les principaux programmes d'investissements seront les suivants :

- Création d'un nouveau siège communautaire 2 159 573 €
- Création d'un nouvel accueil de loisirs à Loury (travaux + équipements) : 882 450 €
- Extension de l'accueil de loisirs de Saint Lyé : 446 033 €
- Travaux de rénovation de la crèche de Neuville (maîtrise d'œuvre + études) 50 000 €
- Travaux de voirie en investissement : 150 000 €
- Travaux réseaux d'eau pluviale : 100 000 €
- Signalétique et vidéo-surveillance dans les ZAE d'Aschères et Trainou 45 000 €
- Mobilier pour le nouveau siège communautaire 30 000 €
- Informatique (nouveau serveur + changement 6 PC pour passage windows 11) ... 30 000 €
- Installation de stores dans tous les bâtiments pour lutter contre la chaleur 25 000 €
- Travaux à Aquanova 22 000 €
- Fonds de concours pour la maison de santé d'Aschères (50 % en 2025) 21 750 €
- Programmiste sur le devenir de l'accueil de loisirs de Neuville 20 000 €
- Logiciel RH 16 000 €
- Etude sobriété énergétique des bâtiments (30 k € sur 3 ans) 10 000 €
- Aides aux entreprises (rappel aucune aide versée en 2023 et 2024) : 20 000 €

Le graphique ci-dessous montre la répartition des dépenses réelles d'investissement selon leur impact sur la lutte contre le changement climatique (budget vert) :



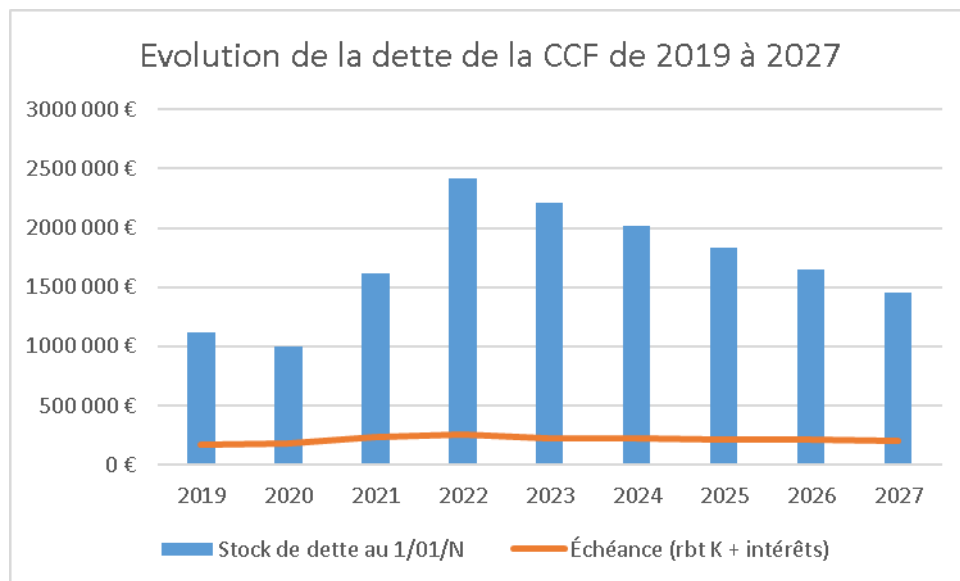
En matière de recettes, il est à noter une recette nouvelle avec le reversement par les communes de 20 % de la taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme accordées en 2024 = 40 524 € pour 2025

Le Programme Pluri-Annuel d'investissement (PPI) apparaît ci-après.

CCF - Investissements TTC	Emplacements	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Montants 2026	TOTAL DEPENSES TTC	Subventions	FCTVA	Vente patrimoine	Reste à charge
Invest.courants		103 589 €	78 300 €	104 038 €	58 153 €	105 432 € 30 055 € 9 950 €	100 000 €	589 517 €	32 340 €	96 704 €		460 473 €
Aquanova	Neuville aux Bois	815 361 €	151 991 €	183 196 €	23 957 €	53 682 €		1 228 187 €	322 870 €	201 472 €		703 845 €
Piste de roller LOURY						PM		0 €				0 €
Voirie	CCF	170 019 €	121 134 €	121 469 €	1 980 €	150 000 €	150 000 €	714 602 €	56 000 €	117 223 €		541 379 €
Création de liaisons douces	CCF						?	0 €	?			0 €
Sécurité Vigipirate	Structures HG /accueils de loisirs	22 733 €	6 428 €					29 161 €		4 784 €		24 377 €
Mise en accessibilité + travaux d'isolation	Crèche Neuville	12 913 €	3 250 €		0 €	50 000 €	350 000 €	416 163 €	295 000 €	68 267 €		52 896 €
Isolation des bâtiments et végétalisation des esp extérieurs	Structures HG /accueils de loisirs				6 500 €	25 000 €		31 500 €		5 167 €		26 333 €
	divers communes			89 651 €		100 000 €	100 000 €	289 651 €		47 514 €		242 137 €
Travaux Réseaux e au pluviale	Venecy		503 341 €					503 341 €	223 246 €	82 568 €		197 527 €
	Villereau	42 050 €						42 050 €	11 745 €	6 898 €		23 407 €
	Loury				118 102 €			118 102 €	111 550 €	19 373 €		-12 821 €
	Venecy	249 467 €	97 068 €	97 068 €				443 603 €	279 744 €	72 769 €		91 090 €
	Loury	9 018 €	14 532 €	49 117 €	747 744 €	882 450 €		1 702 861 €	1 130 000 €	279 337 €		293 524 €
	St Lyé		432 €	8 401 €	85 667 €	446 033 €		540 533 €	435 000 €	88 669 €		16 864 €
	Neuville					20 000 €	1 000 000 €	1 020 000 €	700 000 €	167 321 €		152 679 €
Nouveau siège CCF	Neuville aux Bois		2 712 €	131 133 €	731 181 €	2 159 573 €		3 024 599 €	905 801 €	496 155 €	179 500 €	1 622 643 €
Aides économiques	CCF	46 200 €	2 500 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €	88 700 €				88 700 €
Rénovation de l'éclairage public des ZAE			216 €	33 043 €				33 259 €	22 867 €	5 456 €		4 936 €
Signalétique + vidéosurveillance dans les ZAE						45 000 €	45 000 €	90 000 €				75 236 €
Création ZAE	Neuville - point du jour 2	192 855 €	2 517 €					195 372 €			864 644 €	195 372 €
	Trainou	17 214 €	37 629 €	15 485 €	342 992 €	10 000 €		423 320 €	201 024 €		181 500 €	222 296 €
	Asnières		144 074 €	452 581 €	104 079 €	70 000 €		770 734 €	2 700 €		740 000 €	768 034 €
	Asnières			32 000 €		21 750 €	21 750 €	75 500 €				75 500 €
	Loury						104 188 €	104 188 €				104 188 €
	Trainou		21 000 €				170 000 €	191 000 €				191 000 €
	Neuville						275 000 €	275 000 €				275 000 €
Prise de participation parc photovoltaïque	Trainou/Venecy				100 €	18 250 €		18 350 €			75 000 €	18 350 €
	Total Dépenses Invest	1 681 419 €	1 187 124 €	1 317 182 €	2 220 455 €	4 217 175 €	2 335 938 €	12 959 293 €	4 729 887 €	1 774 442 €	2 040 644 €	6 454 964 €
	Total Subv Invest.	195 089 €	299 832 €	381 160 €	758 887 €	1 783 389 €	995 000 €					
	FCTVA	185 945 €	289 078 €	128 770 €	182 011 €	665 539 €	286 250 €					
	Vente patrimoine				25 000 €	583 000 €	938 644 €					
	Taxe d'aménagement					40 524 €	90 000 €					
	Emprunt	1 005 700 €		27 200 €								
	Fonds propres CCF	294 685 €	598 214 €	780 052 €	1 254 557 €	1 144 723 €	26 044 €					
	RESULTATS CUMULES (ou fonds de roulement)	3 377 855 €	2 428 960 €	3 053 848 €	2 111 462 €	985 022 €	1 075 247 €					

3.5 L'endettement

Le stock de dette et le montant du remboursement des échéances sur le budget principal de la CCF s'établissent ainsi que suit :



Le ratio ci-dessous fait ressortir le stock de dette sur l'épargne brut. Cet indicateur montre le nombre d'années qu'il faudrait si la CCF consacrait toute son épargne au remboursement de la dette. Il peut y avoir un risque à partir de 10 voire 12 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Stock de dette au 1/01/N	1 117 331 €	997 948 €	1 620 069 €	2 421 186 €	2 209 700 €	2 048 255 €	1 841 248 €	1 645 629 €	1 455 749 €
Stock de dette / épargne brute	1,94	1,48	2,44	9,39	1,38	3,76	8,60	7,98	4,55

Nous constatons que même pour les années les plus compliquées, le ratio reste en dessous de 10 ans (en 2022 : épargne brute faible ; 2025-26 : l'OPAH pèse sur la section de fonctionnement et donc l'épargne brute). La situation redevient très favorable à partir de 2027, avec la fin de l'OPAH et la prise en compte de nouvelles recettes fiscales sur les parcs éoliens. Les élus du prochain mandat disposeront ainsi d'un résultat cumulé et d'une capacité d'emprunter corrects pour réaliser de nouveaux projets.

4. Les orientations budgétaires des budgets annexes

4.1 Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2

La CCF a acquis 21 hectares de terres en vue d'aménager la zone d'activité « Le Point du Jour 2 » située à Neuville aux Bois. Courant 2021, le conseil communautaire avait délibéré pour vendre la totalité de ces terres à un aménageur pour un montant de 4 € HT par hectare. L'aménageur portera à sa charge les fouilles archéologiques, la viabilisation des terrains et les voies d'accès. Cette vente est en suspend le temps de régler une problématique de lutte contre les inondations et devrait avoir lieu en 2026.

Ainsi, pour 2025, il est prévu d'inscrire uniquement le montant suivant :

- Dépense – broyage 1 000 €

4.2 Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre

La CCF a acquis des terres pour étendre la zone d'activité « le Moulin de Pierre » située à Trainou. Les travaux d'aménagement ont été réalisés en 2024 . Pour 2025, il reste uniquement à prévoir en dépenses le solde des études, travaux et maîtrise d'œuvre.

6 lots sur 7 ont fait l'objet d'un compromis de vente.

Pour équilibrer l'opération, en plus des ventes des terrains, une subvention du conseil départemental 201 024 € a été attribuée.

Pour 2025, il est prévu d'inscrire les montants suivants :

- Dépenses (solde permis d'aménager, travaux et maîtrise d'œuvre)..... 12 000 €
- Remboursement d'une partie de l'avance du BP..... 347 988 €
- Recettes – vente des terrains (15€ HT le m²)= 158 964 €
- Subvention conseil départemental 201 024 €

Enfin, le reste à charge de la CCF pour cette opération devrait être inférieur à 50 000 €. Ainsi, la commune de Trainou reversera la taxe d'aménagement perçue à hauteur de ce montant.

4.3 Le budget annexe Zone d'Activités d'Aschères

Après avoir effectué les travaux de la 1^{ère} tranche de la ZAE d'Aschères-le-Marché en 2023, la CCF a réalisé en 2024 la 2^{ème} tranche de travaux. Là aussi, pour 2025, il reste uniquement à prévoir en dépenses le solde des études, des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

1 lot a été vendu en 2024 et 5 lots sont actuellement sous compromis de vente.

Pour 2025, il est prévu d'inscrire les montants suivants :

- Dépenses (solde permis d'aménager, travaux et maîtrise d'œuvre)..... 55 000 €
- Remboursement d'une partie de l'avance du BP..... 198 461 €
- Recettes – vente des terrains (13€ HT le m²)= 253 461 €

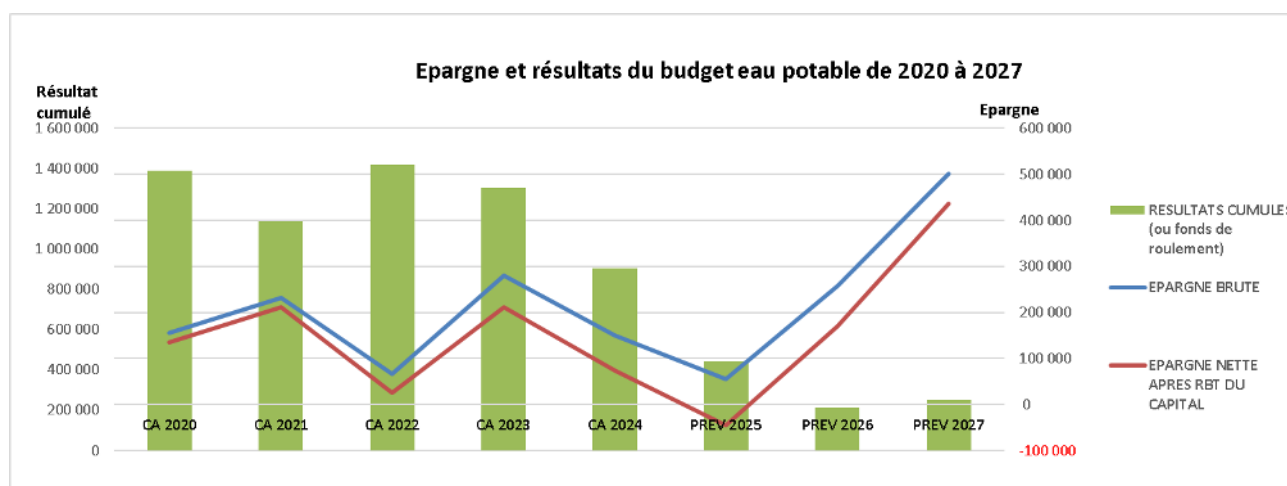
4.4 Le budget annexe ZAE Montigny à Neuville-aux-Bois

Un budget annexe avait été créé pour la création de la ZAE Montigny en 2023. Ce projet est finalement reporté dans le temps. Pour 2025, il sera uniquement inscrit une dépense de 40 000 € pour l'acquisition des terrains, qui sera finalement peu probablement réalisée cette année.

4.5 Le budget annexe EAU POTABLE

4.5.1 Les grands équilibres et la prospective

Le graphique ci-dessous montre les ratios d'épargne et les résultats cumulés :



Les tarifs actuels ne couvrent pas le fonctionnement (si on ajoute les dotations aux amortissements) et encore moins les investissements. Ainsi, la présente prospective intègre une augmentation des tarifs de 20 % par an, qui seraient encaissés à partir de 2026.

Pour rappel, lors du transfert en 2018, les communes n'avaient pas transféré intégralement leurs excédents qu'elles avaient sur leurs budgets eau et assainissement. Le manque à gagner pour le budget eau de la CCF était de 777 K €, et 1 737 K € pour l'assainissement.

4.5.2 Les dépenses de fonctionnement

L'année 2025 connaîtra des évolutions majeures par rapport au fonctionnement du service eau :

- Fin du contrat de DSP sur Loury et reprise en régie de cette commune,
- Reprise à 100 % des dépenses de personnel du service « eau assainissement » compte tenu du passage en DSP du service assainissement,
- Contrat de prestation de service pour les équipements de production d'eau (SUEZ) (cependant, pas de surcoût par rapport l'ancienne gestion).

4.5.3 Les tarifs

Comme vu précédemment, les tarifs actuels ne couvrent pas le coût du service et le budget était équilibré grâce aux excédents transférés des communes. Ces excédents ont été intégralement consommés à fin 2024. De plus, de nouvelles dépenses vont peser sur le budget.

Les schémas directeurs sont finalisés et la commission cycle de l'eau doit désormais se réunir pour fixer les priorités. Néanmoins, des premières simulations ont été réalisées et les tarifs nécessaires pour équilibrer les dépenses pourraient plus que doubler.

Ainsi, pour anticiper l'augmentation des tarifs à venir indispensable pour réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur et rééquilibrer le budget actuel, il est urgent d'augmenter les tarifs dès cette année. Ainsi, il est proposé de les augmenter de 20 % dès 2025 (appliqué essentiellement sur les factures envoyées en 2026). De plus, pour assurer un montant de recettes moins fluctuant d'une année sur l'autre selon les consommations annuelles, il est proposé que l'augmentation porte davantage sur le tarif de l'abonnement.

La proposition serait la suivante :

ABONNEMENT EAU								
Commune								
	abonnés	2019	2020	2021	2022	2023	tarif 2024 avec aug. 4,9 %	tarif 2025 avec aug. 111 %
Aschères	8500	20,5	19,4	18,3	17,2	16,73	16,55	35,00
Bougy		0,0	3,0	6,0	9,0	11,26	16,55	
Loury						42,42	43,26	
Montigny		0,0	3,0	6,0	9,0	11,26	16,55	
Neuville-aux-Bois		14,2	14,4	14,5	14,7	15,06	16,55	
Rebréchien		6,2	8,0	9,7	11,5	12,93	16,55	
Saint-Lyé-la-Forêt		5,7	7,6	9,4	11,3	12,79	16,55	
Traînou		47,6	41,1	34,6	28,1	23,99	16,55	
Venecy		6,2	8,0	9,7	11,5	12,93	16,55	
Villereau		10,4	11,3	12,3	13,2	14,06	16,55	
Produit total							140 702,37	297 500,00
CONSO EAU								
	M3	2019	2020	2021	2022	2023	tarif 2024 avec aug. 4,9 %	tarif 2025 avec aug. 7 %
Aschères	809 943	0,81	0,86	0,91	0,96	1,01	1,17	1,26
Bougy		1,79	1,64	1,49	1,35	1,27	1,17	
Loury						1,14	1,31	
Montigny		1,2	1,15	1,14	1,11	1,11	1,17	
Neuville-aux-Bois		1	1,01	1,02	1,03	1,06	1,17	
Rebréchien		0,93	0,95	0,98	1,01	1,05	1,17	
Saint-Lyé-la-Forêt		1,09	1,08	1,07	1,07	1,09	1,17	
Traînou		1,01	1,02	1,03	1,04	1,07	1,17	
Venecy		0,93	0,95	0,98	1,01	1,05	1,17	
Villereau		1,14	1,12	1,10	1,09	1,10	1,17	
Produit total							951 585,83	1 020 528,18
Recette HT abonnement + conso							1 092 288	1 318 028
Evolution en %								20,67%
Pour un facture de 100 m3 en € TTC (hors redevances agences de l'eau)							141,41	169,86
Evolution en %								20,11%

4.5.4 L'investissement

Pour 2024, il est proposé un montant de dépenses 400 000 €. A cette enveloppe s'ajouteront 47 331€ de restes à réaliser.

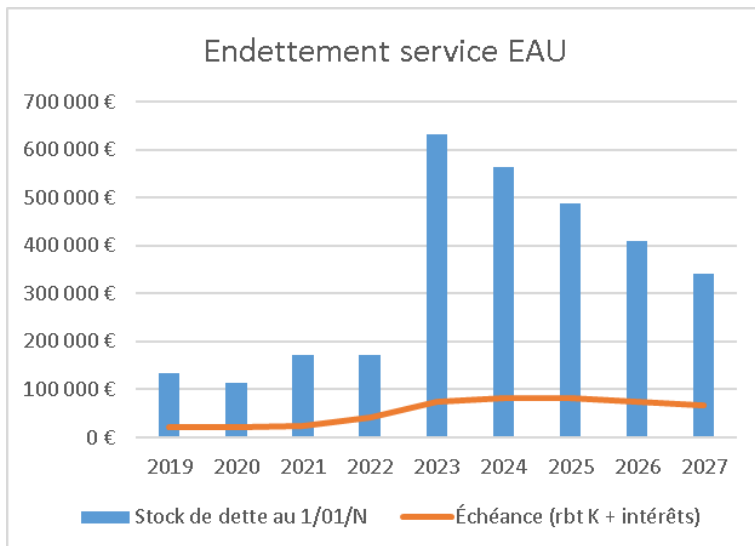
Les programmes déjà connus sont les suivants :

- Aschères - sectorisation :	90 000 €
- Neuville – remplacement de canalisation fuyarde rue Neuve.....	170 000 €
- St Lyé – remplacement de canalisation fuyarde ferme des Tremblards.....	26 000 €
- Trainou – renouvellement de l’automate de la production SIPEP	40 000 €
- Renouvellement de compteurs	50 000 €
- Sécurisation des équipements suite remarques de Suez.....	20 000 €
- Remplacement de matériel informatique.....	4 000 €

4.5.5 L’endettement

Ce budget présente une situation d’endettement satisfaisante avec une capacité de désendettement de 3 ans au 31/12/2024.

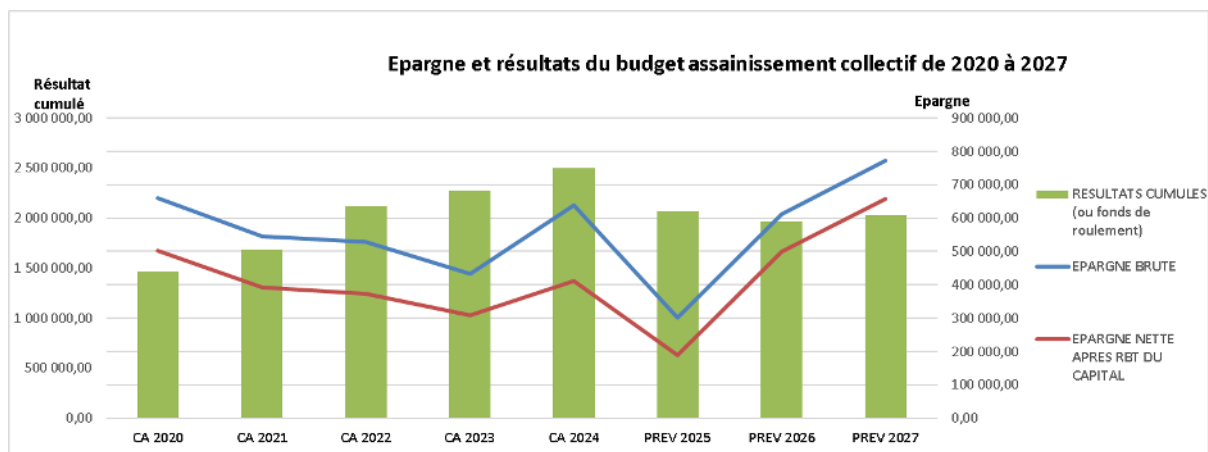
Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l’horizon 2027. Le stock de dette avait fortement augmenté fin 2022 avec le recours d’un emprunt.



4.6 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.6.1 Les grands équilibres et la prospective

Le graphique ci-dessous montre les ratios d’épargne et les résultats cumulés :



Les résultats cumulés sur ce budget sont confortables et permettent de commencer à réaliser le PPI du schéma directeur dès 2025. L'épargne nette de 2025 à 2027 tient compte des tarifs votés fin 2024 et arrive en 2027 à un peu plus de 600 000 € par an, soit le montant prévu annuellement en investissement dans le schéma directeur.

Il est à noter que compte tenu du passage en DSP au 1/01/2025, les consommations et abonnements ont été clôturés le 31/12/2024 et intégralement facturés (rattrapage du décalage habituel), d'où des recettes plus élevées en 2024.

4.6.2 Les dépenses de fonctionnement

L'assainissement est géré en DSP sur l'ensemble du territoire de la CCF à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, le fonctionnement du service est pris en charge par le délégataire. Néanmoins, certaines dépenses restent à la charge du budget assainissement :

- Solde du schéma directeur et du zonage : 19 000 €
- Charge de personnel (suivi du PPI et des travaux) : 35 000 €
- Reversement aux AE de la redevance modernisation (décalage d'un an) : 100 000 €
- Remboursement des intérêts de la dette : 58 000 €
- Provision pour créances irrécouvrable (2% des recettes) : 25 000 €

4.6.3 Les tarifs

A partir de 2025, les tarifs sont composés de 2 parties :

- Part SAUR pour le fonctionnement du service
- Part CCF pour les dépenses restant à la charge de la CCF (essentiellement l'investissement et le remboursement de la dette)

Les nouveaux tarifs de la CCF ont été votés fin 2024 pour couvrir les dépenses inscrites dans le schéma directeur. Ils représentent une augmentation de 25 € par an pendant 3 ans pour une facture de 100 m³, soit + 32 % à terme.

Simulation de tarifs :	Tarifs SAUR	Tarifs surtaxe CCF			PM tarifs cibles 2024
		tarifs 2025	tarifs 2026	tarifs 2027	
tarif HT abonnement	45,00 €	21,39 €	27,17 €	33,00 €	27,59 €
recette avec 7000 abonnements	315 000,00 €	149 730,00 €	190 190,00 €	231 000,00 €	193 130,00 €
tarif HT consommation	0,886 €	0,61 €	0,77 €	0,94 €	1,65 €
recette avec 630 000 m3	558 180,00 €	384 300,00 €	485 100,00 €	592 200,00 €	1 039 500,00 €
total recette facturation	873 180,00 €	534 030,00 €	675 290,00 €	823 200,00 €	1 232 630,00 €
Total HT pour une facture de 100 m3	133,6	82,39 €	104,17 €	127,00 €	
Total SAUR + CCF + AE pour une facture de 100 m3 TTC		254,00 €	278,00 €	303,00 €	229,00 €
PFAC (15 par an)		25 500,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €	
Total recette facturation + PFAC	873 180,00 €	559 530,00 €	700 790,00 €	848 700,00 €	

4.6.4 L'investissement

Pour 2025, il est proposé un montant de dépenses de 400 000 €, auxquels s'ajouteront 69 584 € de restes à réaliser.

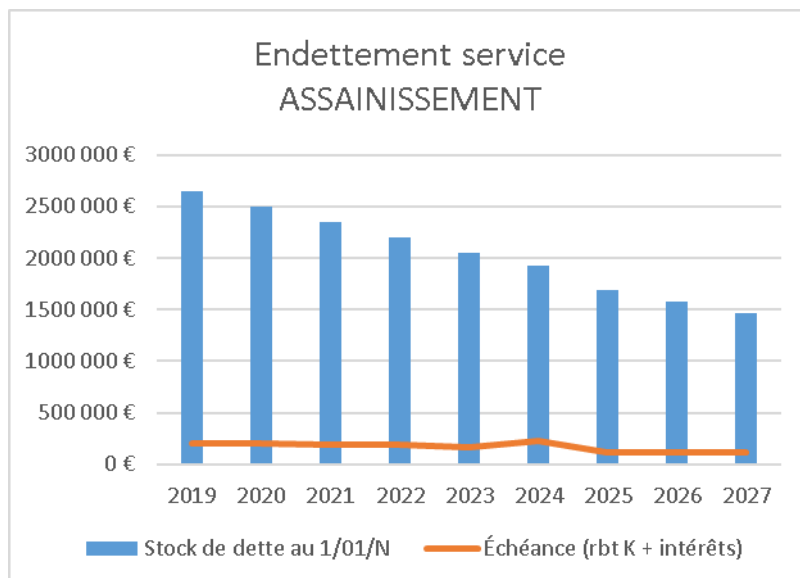
Les programmes déjà connus les suivants :

- Neuville – déplacement de canalisation à l'ancien Intermarché : 150 000 €
- Neuville – extension canalisation rue Villesiméon : 21 000 €
- Neuville – diagnostic et réhabilitation rue Neuve : 150 000 €
- Etudes de faisabilité des STEP d'Aschères et Trainou : 14 000 €

4.6.5 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement satisfaisante avec une capacité de désendettement de 3 ans au 31/12/2024.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2027.



Il est à noter qu'un emprunt avec 104 576 € de capital restant dû a été remboursé par anticipation en novembre 2024, compte tenu de son taux d'intérêt élevé.

4.7 Le budget annexe SPANC

4.7.1 Les tarifs

Les tarifs du SPANC évoluent en fonction de l'indexation des tarifs des prestataires. Il est rappelé que la CCF applique une marge de 20 € sur chaque prestation pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement du SPANC

Ainsi, les principaux tarifs seraient les suivants :

SPANC		2022 tarifs applicables au 13/07/2022	2023 tarifs applicables au 01/06/2023	tarifs 2024 avec 20 € de marge sur le prix TTC	tarifs 2025 avec 20 € de marge sur le prix TTC	Evol en 2024/25
Entretien de base des ANC	Campagne	138,00 €	155,00 €	167,00 €	168	0,60%
	Hors campagne	189,00 €	215,00 €	227,00 €	230	1,32%
	Week-end	276,00 €	317,00 €	331,00 €	335	1,21%
Contrôle de conception pour construction d'habitation individuelle ou assimilé		148,00 €	148,00 €	162,00 €	inconnu à ce jour	
Contrôle de réalisation (délai de 3 semaine à la date de la 1ere visite pour lever les réserves)		140,00 €	148,00 €	162,00 €	inconnu à ce jour	
Contrôle de bon fonctionnement jusqu'à 20 EH		142,00 €	142,00 €	156,00 €	inconnu à ce jour	
Diagnostic vente		213,00 €	213,00 €	230	inconnu à ce jour	

4.7.2 Les dépenses

Il est proposé de maintenir les dépenses de personnel affectées au service SPANC à 2 000 €.

Le poste informatique affecté au SPANC est à renouveler en 2025.